

FEUILLE FÉDÉRALE

100^e année

Berne, le 16 septembre 1948

Volume III

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 28 francs par an; 15 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement
Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco à l'imprimerie des hoirs K.-J. Wyss, société anonyme, à Berne

5507

MESSAGE

du

**Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale
concernant la construction d'une annexe au bâtiment des postes,
télégraphes et téléphones à Rapperswil (St-Gall)**

(Du 10 septembre 1948)

Monsieur le Président et Messieurs,

Le bâtiment des postes, télégraphes et téléphones de Rapperswil (St-Gall) a été construit en 1933/34. Au rez-de-chaussée est installé l'office de poste; aux 1^{er} et 2^e étages se trouvent le central téléphonique automatique, ainsi que les bureaux administratifs et d'exploitation de la direction des téléphones de Rapperswil. En outre, une annexe abrite les véhicules de la poste et du téléphone, de même que quelques services accessoires.

Selon la pratique constante, les plans de ce bâtiment avaient été établis compte tenu d'un développement normal du trafic postal et téléphonique et en prévoyant à cet effet une certaine réserve de place. Toutefois, le service postal et surtout le trafic téléphonique ont depuis lors pris une telle extension qu'aujourd'hui déjà les locaux à disposition sont devenus insuffisants.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu frappant du fort développement du trafic depuis 1930:

| POSTE | 1930 | 1935 | 1940 | 1945 | 1947 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>Dépot :</i> | | | | | |
| Journaux en abonnement | 2 900 000 | 3 400 000 | 2 900 000 | 4 800 000 | 5 500 000 |
| Objets de correspondance non inscrits | 1 600 000 | 1 000 000 | 1 100 000 | 1 100 000 | 1 400 000 |
| Objets de correspondance recommandés | 29 000 | 21 000 | 20 000 | 30 000 | 40 000 |
| Colis | 117 000 | 109 000 | 143 000 | 191 000 | 192 000 |
| Remboursements | 27 000 | 81 000 | 82 000 | 77 000 | 69 000 |
| Versements | 94 000 | 103 000 | 120 000 | 152 000 | 180 000 |
| <i>Distribution :</i> | | | | | |
| Objets de correspondance non inscrits et journaux | 1 300 000 | 1 500 000 | 1 800 000 | 2 100 000 | 2 300 000 |
| Objets de correspondance recommandés | 26 000 | 23 000 | 20 000 | 33 000 | 38 000 |
| Colis | 92 000 | 89 000 | 86 000 | 133 000 | 139 000 |
| Remboursements | 38 000 | 46 000 | 45 000 | 40 000 | 46 000 |
| Paiements | 14 000 | 14 000 | 16 000 | 20 000 | 21 000 |
| | fr. | fr. | fr. | fr. | fr. |
| Mouvement de fonds | 20 400 000 | 20 600 000 | 25 700 000 | 33 300 000 | 50 300 000 |
| Vente de timbres-poste | 310 000 | 264 000 | 274 000 | 348 000 | 451 000 |
| TÉLÉPHONE | | | | | |
| | 1930 | 1935 | 1940 | 1945 | 1947 |
| Abonnés | 6 230 | 7 214 | 7 861 | 10 159 | 11 430 |
| Postes téléphoniques | 7 570 | 9 491 | 11 013 | 15 002 | 17 183 |
| Conversations locales | 1 838 712 | 2 226 761 | 3 191 887 | 4 257 116 | 4 981 532 |
| Conversations inter-urbaines | 2 601 055 | 3 207 445 | 5 110 391 | 7 175 966 | 7 967 834 |
| Total des conversations | 4 439 767 | 5 434 206 | 8 302 278 | 11 435 439 | 12 964 387 |
| Total des recettes y relatives fr. | 1 138 324 | 1 334 965 | 1 749 066 | 2 836 612 | 3 342 437 |

Le manque de place n'est, il est vrai, pas uniquement dû à la forte augmentation du trafic et à l'accroissement consécutif des équipements techniques et du personnel, mais aussi au fait qu'en 1935 furent transférés dans le bâtiment des postes, télégraphes et téléphones les services administratifs et de construction de l'office téléphonique de Rapperswil, logés auparavant dans des locaux loués. On pensait alors qu'il s'agissait là d'une mesure transitoire, car l'administration comptait encore, à cette époque, pouvoir supprimer ledit office et rattacher son réseau aux grands arrondissements téléphoniques voisins. Or, la forte augmentation du trafic imposa de nouvelles tâches si importantes qu'il ne fut plus possible

de songer à une telle suppression. A noter en outre que le personnel dudit office, élevé entre-temps au rang de direction, a presque doublé depuis 1930.

Cet arrondissement téléphonique englobe aujourd'hui toute la région allant de Männedorf et Bâretswil à Amden, le canton de Glaris et le district d'Einsiedeln, soit au total 37 réseaux, parmi lesquels les deux offices principaux de Rapperswil et Glaris. Le central terminus interurbain de Rapperswil est relié par des lignes principales et collectrices à Zurich, St-Gall, Glaris et Wattwil, et le sera aussi par la suite à Lucerne.

Le 1^{er} étage du bâtiment des postes, télégraphes et téléphones de Rapperswil abrite le central local, le central rural et le central interurbain qui tous ont dû, ces dernières années, être agrandis à maintes reprises en raison de la forte augmentation du nombre des abonnés et du trafic. Se trouvent en outre au même étage le bureau du télégraphe, avec les cabines téléphoniques, et un central manuel pour services spéciaux. Tous ces services sont extrêmement à l'étroit; la capacité des équipements techniques est aujourd'hui presque complètement épuisée. Doit également être considérée comme tout à fait insuffisante la place dont disposent, au 2^e étage, les bureaux administratifs et d'exploitation de la direction des téléphones.

C'est pourquoi l'administration se voit obligée d'aménager aussi rapidement que possible de nouveaux locaux, en construisant une annexe au bâtiment actuel, pour y loger les équipements techniques nécessaires à l'agrandissement des centraux téléphoniques et procurer la place supplémentaire indispensable aux services administratifs et d'exploitation.

Cette annexe permettra aussi à l'administration de procurer enfin suffisamment de place au service postal, lui aussi fort à l'étroit par suite de la forte augmentation du trafic. Le rez-de-chaussée permettra d'agrandir les installations des guichets et des cases à serrure et de donner au service d'exploitation proprement dit la place supplémentaire absolument indispensable à un travail rationnel.

L'administration possède heureusement le terrain voulu. Il sera toutefois nécessaire de démolir tout d'abord la construction à un étage qui se trouve actuellement sur ce terrain et abrite, comme nous l'avons dit, les véhicules de la poste et du téléphone, ainsi que quelques services accessoires.

La direction des constructions fédérales a établi, de concert avec la direction générale des postes, télégraphes et téléphones, un projet d'annexe comprenant le rez-de-chaussée, trois étages et les combles, dont les locaux se répartissent comme suit:

Rez-de-chaussée: local des colis, local de dépôt des envois en nombre, remise postale, garage du téléphone, local des câbles et manchons de câbles, salle de repos et vestiaire;

- 1^{er} étage: salle de sélecteurs, local pour le technicien du service d'exploitation et le chef monteur;
- 2^e étage: service des abonnements et des installations, comptabilité, service radio, atelier, vestiaire;
- 3^e étage: service de construction, bureaux du service administratif, local pour le dessinateur et le chef ouvrier aux lignes, vestiaire, etc.;
- Combles: locaux pour le matériel, archives postales, dispositif de ventilation, galetas.

Le terrain ne s'y prêtant guère, on a renoncé à excaver l'annexe. Il sera au surplus nécessaire d'effectuer dans le bâtiment actuel les transformations et ajustements voulus par l'extension de l'immeuble et la réorganisation des services qui en résultera.

Pour de plus amples renseignements au point de vue architectonique, nous renvoyons aux plans de la direction des constructions fédérales.

Les frais de construction sont évalués à 950 000 francs, d'après les prix valables au 1^{er} mai 1948.

Nous fondant sur l'exposé qui précède, nous vous prions de bien vouloir, par l'adoption du projet d'arrêté fédéral ci-joint, ouvrir un crédit de 950 000 francs pour la construction d'une annexe au bâtiment des postes, télégraphes et téléphones à Rapperswil (St-Gall).

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 10 septembre 1948.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,
CELIO

Le chancelier de la Confédération,
LEIMGRUBER

(Projet)

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

autorisant

**la construction d'une annexe au bâtiment des postes,
télégraphes et téléphones à Rapperswil (St-Gall)**

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 10 septembre 1948,

arrête :

Article premier

Un crédit de 950 000 francs est ouvert pour la construction d'une annexe au bâtiment des postes, télégraphes et téléphones à Rapperswil (St-Gall).

Les modifications se révélant encore nécessaires peuvent être apportées au projet de construction, dans les limites du crédit alloué.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur.

Le Conseil fédéral est chargé de son exécution.

MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la construction d'une annexe au bâtiment des postes, télégraphes et téléphones à Rapperswil (St-Gall) (Du 10 septembre 1948)

| | |
|---------------------|------------------|
| In | Bundesblatt |
| Dans | Feuille fédérale |
| In | Foglio federale |
| Jahr | 1948 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | 3 |
| Volume | |
| Volume | |
| Heft | 37 |
| Cahier | |
| Numero | |
| Geschäftsnummer | 5507 |
| Numéro d'affaire | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 16.09.1948 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 169-173 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 10 091 269 |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.